

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2025

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 6

Date d'affichage de la convocation : 24.06.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente du mois de juin à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-quatre juin deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT - Laurent BAYART - Eric THOMY – Eric LEHMANN – Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT – Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL - Julie LINGELSER - Sophie DIEMER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Jean -Charles WILLM - Philippe ROSER

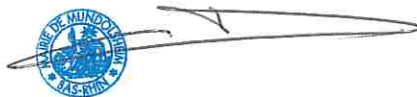
Étaient absents excusés représentés :

Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER
Monsieur Laurent GUILLO donne procuration de vote à Monsieur Nicolas SCHMITT
Madame Nathalie MAUVIEUX donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI
Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Monsieur Eric LEHMANN

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
Transmis au Représentant de l'Etat le 3 juillet 2025
Publié sur le site internet de la commune le 3 juillet 2025
Le Maire, Béatrice BULOUE



18. Points d'information : délégations au maire

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 21

Conseillers
absents : 6
dont 6 avec procuration

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-23), le Conseil Municipal est informé des opérations et décisions réalisées par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 (délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal par délibération n°4 du 09/07/2020).

Date de la décision	Objet de la décision	N° de la compétence (cf délib)
21/05/2025	DP 67309 25V0040 : Mise en place d'un container sur l'aire de la pétanque	27° demandes d'autorisations d'urbanisme au nom de la commune
13/05/2025	Occupation temporaire du logement Haut-Barr	5° louage de choses < 12 ans

NE DONNE PAS LIEU A VOTE

Mundolsheim, le 3 juillet 2025

Le Maire,



Béatrice BULOU

Le secrétaire de séance,

Cathie PETRI